

Distribution limitée

WHC-04/28.COM/INF.13C

Paris, le 15 juin 2004

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-huitième session

**Suzhou, Chine
28 juin – 7 juillet 2004**

Point 13 de l'ordre du jour provisoire : Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible

Éléments d'appréciation concernant la Décision de Cairns

RESUME

Le document ci-après fournit des éléments d'appréciation concernant la Décision de Cairns. A la demande du Comité du patrimoine mondial (Décision **27 COM.14**), les commentaires des États parties sur la Décision de Cairns, ainsi que d'autres documents et statistiques relatifs au débat, ont été affichés sur le site Web du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/cairns/>) et pourront être consultés par les délégations pendant la session du Comité.

Eléments d'appréciation pour les Etats parties concernant la Décision de Cairns

I. Limites fixées par le Comité du patrimoine mondial à sa 24e session (Cairns, Australie, 27 novembre - 2 décembre 2000)

1. La décision du Comité du patrimoine mondial maintenant intitulée « Décision de Cairns » recouvre un ensemble de décisions adoptées par la 24e session du Comité (Cairns, Australie, 27 novembre - 2 décembre 2000) visant à améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial et la gestion de la charge de travail du Comité, des organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial.
2. La Décision de Cairns a établi deux limites distinctes au nombre de propositions d'inscription à étudier chaque année, pour différentes raisons :
 - a) Une limite **d'une nouvelle proposition d'inscription par Etat partie** (à l'exception des Etats parties n'ayant aucun bien sur la Liste du patrimoine mondial) a été fixée pour tenter d'améliorer la répartition géographique des nouvelles propositions d'inscription ; et
 - b) Une limite annuelle du nombre de nouvelles propositions d'inscription à évaluer chaque année (provisoirement fixée à **30** propositions d'inscription par an) a été établie à titre provisoire pour gérer la charge de travail du Comité, des organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial.
3. Le Comité a exempté les propositions d'inscription différées ou renvoyées lors des précédentes réunions, les changements de délimitation de biens déjà inscrits, ainsi que, en cas d'urgence, les situations correspondant au paragraphe 67 des *Orientations* (juillet 2002). A sa 25e session (Helsinki 2001), le Comité a également exempté les propositions d'inscription transfrontalières.

II. Nouvelle limite fixée par la 27e session du Comité (Paris, 30 juin - 5 juillet 2003)

4. A sa 27e session (Paris, 30 juin - 5 juillet 2003), le Comité du patrimoine mondial a décidé « de fixer à **40** la limite annuelle du nombre de nouvelles nominations examinées, à l'exclusion des nominations différées et renvoyées par les sessions précédentes du Comité, des changements apportés aux délimitations des biens déjà inscrits, des nominations transfrontalières et des nominations d'urgence. » (Décision **27 COM.14**).

III. Expérimentation d'une date limite de réception des projets de propositions d'inscription en 2003

5. Pour aider les Etats parties à préparer les propositions d'inscription, le Comité a établi une « date limite pour les projets de propositions d'inscription », fixée au 30 septembre « pour s'assurer que les propositions d'inscription ont toutes les chances d'être complètes au 1er février » (Décision **6 EXT.COM 5.1 Annexe 3.9**). Quarante-six (46) projets de propositions d'inscription ont été passés en revue entre le 1er août 2003 et le 15 janvier 2004. Trente-trois de ces 46 projets (soit 71 %) ont été présentés en tant que propositions d'inscription finales en janvier 2004, pour la date limite du 1er février 2004. Sur les 33 propositions d'inscription, toutes sauf quatre ont été finalement jugées complètes lorsqu'elles ont été de nouveau présentées en tant que propositions d'inscription finales.

6. Bien que la date limite d'étude des projets de propositions d'inscription ait été fixée au 30 septembre 2003, la plupart des propositions d'inscription étudiées en tant que « projets » ont été en fait présentées après cette date, plusieurs aussi tardivement que fin décembre 2003 et début janvier 2004. Tous les projets de propositions d'inscription reçus jusqu'au début janvier 2004 ont néanmoins reçu une réponse accompagnée de commentaires détaillés.

IV. Propositions d'inscription finales reçues avant le 2 février 2004

7. Soixante (60) propositions d'inscription finales ont été reçues par le Centre du patrimoine mondial avant la date limite du 2 février 2004¹, dont 46 ont été considérées comme « nouvelles » propositions d'inscription dans l'optique de la Décision de Cairns :

- 46 « nouvelles » propositions d'inscription
- trois propositions d'inscription renvoyées ou différées lors de précédentes sessions du Comité
- huit propositions d'extension
- trois propositions transfrontalières

Soit un total de 60 propositions d'inscription reçues au 2 février 2004

8. L'étude intensive des propositions d'inscription reçues a été entreprise pendant les quatre semaines de février 2004. Après discussion, dix « nouvelles » propositions d'inscription et une proposition d'extension ont été jugées « incomplètes », soit seulement 18 % des propositions d'inscription. En 2003, ce pourcentage atteignait 32 %².
9. Sur les 60 propositions d'inscription reçues, dix seulement n'avaient pas profité de l'examen en tant que projets.
10. Le tableau suivant indique la distribution géographique des "nouvelles" propositions d'inscription qui ont été jugées techniquement "complètes" et techniquement "incomplètes".

Région UNESCO	Nombre de dossiers présentés	Nombre de dossiers incomplets	Nombre de dossiers complets
Afrique	8	1	7
Etats arabes	4	1	3
Asie-Pacifique	10	4	6
Europe / Amérique du Nord	17	2	15
Amérique latine / Caraïbes	7	1	6
Total	46	9	37

¹ En 2004, la date limite de réception des propositions d'inscription à présenter au Centre du patrimoine mondial, fixée au 1er février, était un dimanche. Pour éviter toute confusion ou incertitude éventuelle de ce fait, la date limite a été repoussée d'un jour, à savoir jusqu'au lundi 2 février 2004, à 18h 00, heure de Paris.

² Voir le document de travail de la 6e session extraordinaire du Comité (mars 2003), *WHC-03/6 EXT.COM/7 Rev* (<http://whc.unesco.org/archive/2003/whc03-6extcom-conf07reve.pdf>)

V. Capacités du Centre du patrimoine mondial et des organisations consultatives

A. Centre du patrimoine mondial (enregistrement et documentation)

11. Le Centre du patrimoine mondial assure deux fonctions importantes dans le traitement des propositions d'inscription :
- a) Enregistrement du dossier de proposition d'inscription et suivi de toutes les soumissions d'informations complémentaires ; et
 - b) Evaluation du caractère complet du dossier de proposition d'inscription.

La charge de travail du Centre s'est accrue depuis l'établissement de la date limite du 30 septembre pour l'examen des projets de propositions d'inscription. L'unité d'enregistrement et de documentation responsable de cette activité a pu entreprendre le travail d'examen des projets de propositions d'inscription et des propositions d'inscription finales, mais à quel prix. Une personne doit travailler une journée et demie pour l'étude complète d'un dossier de proposition d'inscription. De ce fait, 60 dossiers d'inscription nécessitent 90 jours de travail répartis sur les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier. Or les effectifs actuels ne permettent pas de gérer cette charge. La capacité opérationnelle de l'unité doit être prochainement renforcée. Le Directeur du Centre propose actuellement un nouveau plan de dotation en personnel concernée, financé sur les fonds du Programme ordinaire, et il accueille favorablement tout soutien des Etats parties à cet égard.

B. Capacités des organisations consultatives

12. Comme cela a été signalé au Comité du patrimoine mondial à sa 27^e session³, l'UICN et l'ICOMOS ont été interrogés sur leurs capacités à gérer un nombre croissant de propositions d'inscription.
13. Selon son expérience pratique récente, l'UICN évalue généralement entre 10 et 15 propositions d'inscription par an (y compris les propositions d'inscription dont l'examen a été différé et les extensions). L'UICN estime qu'avec son personnel actuel, elle peut évaluer 15 à 17 propositions d'inscription par an, mais pas plus de 20 sans ressources supplémentaires.
14. Selon son expérience pratique récente, l'ICOMOS évalue entre 30 et 40 propositions d'inscription par an (y compris les propositions d'inscription dont l'examen a été différé et les extensions). L'ICOMOS estime qu'avec son personnel actuel, il peut évaluer 40 nouvelles propositions d'inscription par an sans ressources supplémentaires.

³ Extrait du document de travail *WHC-03/27.COM/14* (<http://whc.unesco.org/archive/2003/whc03-27com-14e.pdf>)

VI. Présentation analytique des propositions d'inscription reçues par le Centre du patrimoine mondial entre 2002 et 2005

Dans les tableaux qui suivent, on notera des différences dans les calculs dus aux modifications de la nature des propositions d'inscription. Par exemple, les propositions d'inscription présentées en tant que propositions d'inscription mixtes – culturelles et naturelles – peuvent être modifiées ultérieurement lors du cycle de proposition d'inscription pour devenir des propositions d'inscription naturelles ou culturelles. En outre, des extensions mineures de biens et – selon les *Orientations* de 2002 en vigueur – des propositions d'inscription dont l'examen a été différé ou qui ont été renvoyées lors de précédentes sessions du Comité, peuvent être présentées jusqu'à 6 mois avant la session du Comité à laquelle elles seront étudiées.

Propositions d'inscription étudiées par la 27^e session du Comité du patrimoine mondial (2003)

	Nouvelles propositions d'inscription				Propositions d'inscription dont l'examen a été différé *				Extensions				Prop. d'inscription transfrontalières				TOTAL
	Nat.	Cult.	Mixtes	Total	Nat.	Cult.	Mixtes	Total	Nat.	Cult.	Mixtes	Total	Nat.	Cult.	Mixtes	Total	
2003																	
Nombre de propositions d'inscription reçues au 1er février 2002	4	21	8	33		1		1	1	3	2	6				0	42
Nombre de propositions d'inscription acceptées et transmises aux organisations consultatives *	4	18	4	26		1		1	1	2	1	4				0	31
Nombre de propositions d'inscription inscrites	4	15		19		4*		4*	1	2		3	1			1	27

* Le nombre de sites inscrits différés est plus important que le nombre reçu au 1er février 2002 et transmis aux organisations consultatives. Ceci est dû à la réception tardive de plusieurs propositions d'inscription différées au cours du cycle d'inscription.

Propositions d'inscription à étudier par la 28e session du Comité du patrimoine mondial (2004)

	Nouvelles propositions d'inscription				Propositions d'inscription dont l'examen a été différé				Extensions				Prop. d'inscription transfrontalières				TOTAL
	Nat.	Cult.	Mixtes	Total	Nat.	Cult.	Mixtes	Total	Nat.	Cult.	Mixed	Total	Nat.	Cult.	Mixtes	Total	
2004																	
Nombre de propositions d'inscription reçues au 1er février 2003	12	30	2	46	2	5	0	7	2	7	1	10	0	2	0	2	62
Nombre de propositions d'inscription acceptées et transmises aux organisations consultatives *	10	24	2	36	2	7	0	9	3	3	1	7	0	1	0	1	36
Nombre de propositions d'inscription recommandées	4	17	0	21	2	6	0	8	2	3	1	6	0	1	0	1	36

* Par la décision 6 EXT. COM 7

Propositions d'inscription à étudier par la 29e session du Comité du patrimoine mondial (2005)

	Nouvelles propositions d'inscription				Propositions d'inscription dont l'examen a été différé				Extensions				Prop. d'inscription transfrontalières				TOTAL
	Nat.	Cult.	Mixtes	Total	Nat.	Cult.	Mixtes	Total	Nat.	Cult.	Mixtes	Total	Nat.	Cult.	Mixtes	Total	
2005																	
Nombre de propositions d'inscription reçues au 1er février 2004	9	32	6	46	1	2	0	3	1	5	2	8	1	2	0	3	60
Nombre de propositions d'inscription acceptées et transmises aux organisations consultatives	7	29	1	37	1	2	0	3	1	3	2	6	1	2	0	3	49